

# LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur  
les dynamiques sociales et le développement local**

---

*BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80  
BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58*

**Observatoire  
de la décentralisation au Niger**  
(enquête de référence 2004)

## Les pouvoirs locaux et le rôle des femmes à Namaro

**Jean-Pierre Olivier de Sardan**

Enquêtrice: Nana Issaley

## **Etudes et Travaux n° 37**

Financement : AFD (Agence française de développement)  
Mars 2005

# Sommaire

<i>Introduction</i>	3
Décentralisation et PDLT .....	3
L'enquête et ses difficultés .....	3
Plan du rapport.....	4
<i>Le contexte social et économique et ses problèmes</i>	5
La question sociale : délinquance et sexualité .....	5
La question agricole et foncière masquée.....	7
<i>La chefferie et l'arène locale</i>	12
Les deux histoires de Namaro et leur incidence actuelle.....	12
Le poids de la chefferie et le mode chefferial de gouvernance locale .....	13
La chefferie de village de Gurabon : une élection significative .....	16
<i>Les intervenants extérieurs</i>	18
Les services de l'Etat .....	18
Les projets.....	19
Les ressortissants .....	20
<i>Les femmes dans l'arène locale</i>	23
Le gavage et la fête de la graisse .....	23
Les tontines et les « caisses » de crédits .....	23
Le commerce féminin .....	25
Les femmes et la vie politique .....	26
Ouvrages cités.....	27

## Introduction

Les enquêtes menées à Namaro, chef-lieu de canton, et désormais également chef-lieu de commune, concernent en premier chef l'agglomération de Namaro, composée en fait de deux villages souvent confondus aux yeux de l'extérieur, Namaro I (appelé *Gandace*, littéralement « quartier-bas »), dépourvu de chef de village mais où siège le chef de canton (*Amiiru Namaro*) et Namaro II appelé *Gurabon* (littéralement « sur la rive »), village administratif spécifique.

Mais elles concernent également par extension le canton (devenu commune), composé de 29 villages. Un zonage a été opéré par le PDLT, qui semble avoir vocation à devenir le « projet dominant » dans la région. Le PDLT a découpé le canton en deux parties, la zone de la Sirba (10 villages situés sur la rive droite de cet affluent du Niger), et la zone du fleuve (19 villages sur la rive droite).

Chaque zone est en fait caractérisée par une ressource centrale mais récente. Pour la Sirba, il s'agit de l'existence de nombreux sites aurifères. Pour le fleuve, il s'agit de deux aménagements hydro-agricoles importants, la coopérative rizicole de Namardé, au Sud, et la coopérative rizicole de Lata, au Nord, dont le siège est à Kwéria Hausa, à quelques kilomètres de Namaro, coopérative subdivisée en 3 GMP (groupement mutuels de production), dont l'un, le GMP 1, regroupe les producteurs de l'agglomération de Namaro.

### *Décentralisation et PDLT*

Ce rapport ne tiendra pas compte des élections locales (en juillet 2004) et de la mise en place du nouveau conseil communal (non encore opérationnel) : ceci sera traité dans le rapport 2005. Il en sera de même des activités du PDLT, qui, au moment de l'enquête, étaient en cours de démarrage (sensibilisation, élections des comités et délégués, recrutement de rédacteurs, sessions de formation).

### *L'enquête et ses difficultés*

Outre l'enquête collective effectuée à Namaro en novembre 03 <sup>1</sup>, les enquêtes (entretiens et observations) ont été menées pour la plus grande partie par Nana Issaley (durant le premier trimestre 2004 et en juillet 2004 <sup>2</sup>), avec l'appui de missions brèves de Jean-Pierre Olivier de Sardan. Des entretiens ont été également effectués à Niamey auprès de ressortissants de Namaro.

Nous résumerons ci-dessous divers problèmes rencontrés.

La tension entre les deux villages de Namaro, remontant loin dans le passé (cf. infra), a considérablement compliqué le travail : le fait de résider à *Gandace* (pourtant dans une concession choisie volontairement pour n'avoir pas de lien avec le chef de canton) rendait l'enquêtrice suspecte aux yeux des habitants de *Gurabon*.

D'autre part, malgré nos explications et nos démentis, nous avons tous deux été pris assez systématiquement pour des agents du PDLT.

Dernier malentendu : nous avons demandé à une jeune fille de *Gurabon* qui encadrait un groupe de fillettes si elle voulait bien enregistrer ses « causeries » avec celles-ci, et nous lui avons laissé un enregistreur et quatre cassettes pour cela. Mais elle s'est auto-proclamée

---

<sup>1</sup> Avec la participation entre autres de Adamou Moumouni, Abdoua Elhadji Dagobi, et Hadiza Moussa.

<sup>2</sup> Aminatou Zakari a également séjourné à Namaro comme stagiaire pour une partie de l'enquête.

être devenue notre enquêtrice et a fait divers entretiens (sans intérêt pour nous) en se prétendant mandatée par nous et en se plaignant de ne pas avoir été salariée.

Par ailleurs, l'enquêtrice a été l'objet d'avances désobligeantes (avec propositions de rétribution), de la part de notables villageois mais surtout de ressortissants venus au village à l'occasion des élections. Ses discussions avec des femmes du canton lui ont montré que c'étaient hélas des pratiques courantes (cf. infra).

### *Plan du rapport*

Une première partie s'intéressera aux problèmes économiques et sociaux qui caractérisent cette région. Une seconde partie concernera la chefferie, qui reste centrale pour comprendre le fonctionnement des arènes locales. Une troisième partie portera sur le rôle des intervenants extérieurs (ressortissants, projets, Etat). Enfin, la dernière partie mettra en évidence les aspects « genre » et la question de l'organisation et de la promotion des femmes.

## Le contexte social et économique et ses problèmes

### *La question sociale : délinquance et sexualité*

« Ce sont de vrais délinquants à Namaro » (S., ressortissant habitant Niamey)

Il n'est pas habituel de poser ce type de problèmes en milieu rural, à la fois parce que cela semble réservé à la modernité des villes, et à la fois parce qu'il y a sur cette question une sorte de conspiration du silence, à base de gêne, de paresse intellectuelle, ou de naïveté (entre populations, notables, autorités, projets et chercheurs).

Il s'agit pourtant là de problèmes qui non seulement nous ont semblé évidents à l'issue de nos séjours sur le terrain, mais qui ont été exprimés de façon massive par nos interlocuteurs, habitants du village ou ressortissants résidant à Niamey. Ce qui suit n'est donc pas un jugement moral de la part d'observateurs extérieurs mais la description, à partir des propos de nos interlocuteurs, d'une véritable « question sociale » vécue de façon angoissée par les populations locales.

Notre expérience des enquêtes récentes en milieu rural tend à nous faire penser en outre que la situation à Namaro, même si elle peut apparaître comme extrême, reflète cependant une tendance bien réelle et en augmentation dans nombre de villages nigériens.

C'est en tout cas une impression fort générale, à Namaro, que désormais garçons et filles n'écoutent plus les parents et ne suivent plus les valeurs traditionnelles :

« Les jeunes d'aujourd'hui ? aucun n'écoute même sa propre mère, et à plus forte raison son père <sup>3</sup> » (T.M., paysan)

### *La drogue*

« Il n'y a rien d'autre que la consommation de chanvre indien et les amphétamines ; certains se soûlent jusqu'au point d'enlever leur pantalon » (H., jeune femme de Namaro)

C'est un phénomène qui concerne la plus grande partie des jeunes du village. Non seulement le marché de Namaro est depuis longtemps connu comme une source d'approvisionnement de Niamey en chanvre indien, mais ce n'est pas seulement l'« herbe » (*taba laala*, littéralement « mauvais tabac », *subu*, littéralement « herbe ») importée du Ghana ou du Burkina qui est consommée sur place. Les jeunes de Namaro « sniffent » de façon régulière et importante de la colle (*ceela*, dissolution), achetée par cartons entiers (150.000 FCFA au grand marché de Niamey). Les plus « accros » peuvent inhaler une dizaine de tubes à la file (on aurait eu au moins un cas de décès par overdose). Si c'est une consommation essentiellement masculine, et qui se fait presque ouvertement, il semblerait que certaines filles commencent à y goûter en cachette. On peut y ajouter divers types d'amphétamines (il y a floraison de sobriquets parfois évocateurs : « *ben laden* », « *kwaaya* », « *kinin-la-5* »), ou plantes hallucinogènes (« *sobilo bi* »).

Les séances publiques payantes régulières de deux « vidéos » et les *faada* sont les lieux de regroupement favoris de ces jeunes.

Cette présence quotidienne de la drogue dans le village a bien évidemment été amplifiée depuis une quinzaine d'années par la présence sur le territoire du canton de

---

<sup>3</sup> « *Zaamana-izey, baa afo si hangan nya se bumbo, sonko binde baaba...* ». Les extraits d'entretiens dont la version songhay n'est pas fournie ici ont été traduits par N. Issaley et ceux dont la version songhay est fournie par J.P. Olivier de Sardan.

nombreux sites aurifères « informels »<sup>4</sup>. Tous les jeunes du village ont été à divers moments orpailleurs, dans de conditions très dures et dangereuses (il y a chaque année plusieurs accidents mortels) qui impliquent presque nécessairement l'usage soutenu de drogues. De plus les ressources procurées par l'or, pour ceux qui ont de la chance, fournissent les moyens d'une consommation accrue<sup>5</sup>. Les femmes et les jeunes filles du village vont régulièrement sur ces sites vendre de la nourriture.

Les séjours des jeunes hommes, en général brefs et aléatoires, sur les sites aurifères ont ainsi remplacé peu à peu les migrations annuelles de travail au Ghana (autrefois le canton de Namaro était celui de la région qui avait le plus de migrants vers la Côte<sup>6</sup>), ce qui implique désormais une présence permanente dans le village, en dehors de la période des cultures, de jeunes désœuvrés.

### *Le vol*

Les sites aurifères accroissent également les habitudes de délinquance. C'est un monde dur, sans scrupule, où chacun tente d'escroquer son voisin, voire son ami. Les attaques contre les trafiquants d'or et les propriétaires de placiers sont fréquentes (on a même assisté récemment à un raid venu du Burkina contre les orpailleurs).

Le village, quant à lui, a fort mauvaise réputation de ce côté, chez ses habitants eux-mêmes comme à l'extérieur : les chapardages, larcins et vols sont nombreux, et atteignent tout un chacun.

On se plaint que même le mil dans les champs est récolté par des pillards, sur pied ou en bottes ; certains font la garde autour de leurs jardins de courges la nuit contre les maraudeurs ; les tuyaux d'arrosage disparaissent régulièrement ; plusieurs moto-pompes ont été dérobées ; le responsable d'une colonie de vacance française venue à Namaro n'a retrouvé que par miracle les 1.500.000 qu'on lui avait volé, etc...

X nous a raconté lui-même comment il avait escroqué pendant 3 ans ses copains du village en leur vendant comme produit pour les cheveux (*yumbo*) de la simple noix de coco écrasée...

Les jeunes du village, autrefois, grâce aux nombreux ressortissants à Niamey, et à la proximité de la capitale, trouvaient facilement de l'embauche à la capitale. Aujourd'hui, la mauvaise réputation du village dissuade les employeurs... (un ressortissant)

### *La question sexuelle et le mariage<sup>7</sup>*

Le nombre de filles célibataires en âge depuis longtemps d'être mariées est de l'avis de tous impressionnant (on les nomme parfois à Namaro les « jambourettes », de *jambur*, célibataire; on parle aussi plus banalement de *sontoyan*, « être laissé pour compte »). Les naissances hors mariage se sont donc multipliées.

---

<sup>4</sup> Par ailleurs la société des mines du Liptako a délivré deux permis de prospection et d'exploitation sur le territoire de la commune de Namaro (une société canadienne et une société marocaine).

<sup>5</sup> Pour le seul village de Namaro, on parle, à propos de l'an passé, de treize jeunes qui auraient pu se marier, et de trois voyages à la Mecque, tout cela grâce à l'or... (le coût d'un mariage dépasse souvent les 300.000 FCFA, et celui d'un pèlerinage atteint 2 millions FCFA)

<sup>6</sup> Cf. Archives Nationales.

<sup>7</sup> Rappelons à nouveau que nous rapportons simplement les représentations courantes qui circulent sur place même, et qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur la réalité statistique des pratiques évoquées, sur lesquelles nous n'avons aucune donnée sérieuse.

Les garçons reprochent aux filles leur vénalité, les filles reprochent aux garçons de les souler ou de les « marabouter » pour coucher avec elles.

L'adultère serait, d'un avis général, fortement pratiqué (non sans vénalité également). Les ressortissants, commerçants, militants politiques et autres représentants de l'Etat venant dans le village semblent d'ailleurs de cet avis et ne pas hésiter à faire leur choix sans grande gêne (cf. observations faites lors de la campagne pour les élections locales). Les difficultés que rencontrent les jeunes filles de Namaro pour se marier seraient liées aussi à cette mauvaise réputation des femmes locales.

#### « *Magie noire* »

Autre mauvaise réputation du village, celle qui concerne l'importance supposée des pratiques occultes maléfiques. On leur impute ainsi la ruine inexplicable de plusieurs commerçants enrichis du village, et l'échec des tentatives d'implantation d'équipements communautaires, voire le désintérêt des projets pour le village.

Un chef de *Gurabon* a été destitué par les villageois il y a une vingtaine d'années parce qu'il aurait été surpris en train de déterrer les cadavres pour prélever les organes nécessaires à ses charmes malfaisants (« il creusait les tombes pour faire sa magie », *a ga sara fansi ka kotte*, M.M., cultivateur)

#### ***La question agricole et foncière masquée***

Contrairement à la « question sociale », qui apparaît assez vite en lumière à l'observateur attentif, la question foncière est nettement moins visible, et il faut l'approfondir par l'enquête pour en mesurer l'acuité, d'autant qu'elle met en évidence une série de clivages plus ou moins enfouis, et en particulier la marginalisation de trois groupes : descendants d'esclaves, Peuls et femmes. Les uns et les autres n'ont pas accès (sauf exception, par l'enrichissement via le commerce, permettant l'achat) aux terres les plus rentables (à savoir les jardins et les parcelles aménagées), et leur accès aux autres terres (champs de mil, espaces de maraîchage) reste précaire.

On a ainsi le cas d'un village situé près du fleuve, Bellare, peuplé de Peuls sédentarisés de statut servile, dont les habitants se plaignent de n'avoir aucune terre en propre, et de devoir pour toute activité demander l'autorisation aux « propriétaires du sol » habitant le village voisin de Lata, y compris pour construire une case ou pour extraire de l'argile...<sup>8</sup>

La question foncière est en effet complexe vu que les statuts fonciers sont variés, en fonction des statuts historiques et écologiques eux-mêmes variés des sols concernés.

On distinguera ainsi les catégories ci-dessous.

#### *Les sols dunaires*

C'est le domaine par excellence des champs de mil, qui reste la culture principale, en tout cas au niveau symbolique, et le fondement de l'alimentation. Même les jeunes « désœuvrés » de Namaro (à l'exception des drogués les plus graves) vont sarcler ces champs lors de l'hivernage. L'essentiel des terres du village ou de la commune relève de ces sols dunaires.

---

<sup>8</sup> Pour comprendre l'importance symbolique de ces questions, liés à l'antériorité de l'occupation du sol et au statut social, y compris dans les questions de « développement », il suffit de rapporter l'anecdote suivante : les animateurs du PDLT, progressant de village en village de façon géographique pour effectuer leur « sensibilisation », ont organisé en toute innocence une réunion à Bellare, situé avant Lata quand on vient de Namaro : cela a soulevé un tollé général à Lata (« comment osent-ils aller d'abord chez ces « étrangers », ces Peuls, ces esclaves, avant de venir chez nous ?!!! ») et failli compromettre toute activité du PDLT à Lata ...

Mais elles sont de plus en plus épuisées, l'érosion éolienne est importante, et les jachères se réduisent dramatiquement, du fait de la pression démographique. Quant à la fumure animale, elle est de moins en moins disponible (près du fleuve, les aménagements hydro-agricoles ont fait disparaître les pâturages, désertés par les troupeaux). Les engrais chimiques sont par ailleurs inabornables pour les cultures pluviales

Les champs de mil étaient les champs familiaux par excellence, ceux de la famille élargie. Peu à peu ils ont été partagés entre héritiers, mais restent normalement et coutumièrement inaliénables. En fait, les ventes existent de plus en plus, et les ressortissants (commerçants et fonctionnaires) sont les principaux acheteurs (le chef de canton, qui touche une redevance sur ces transactions, est la caution et le témoin de ces transactions) .

Ce sont ces champs que l'on prête aux « étrangers », à charge pour eux, par une redevance au moins symbolique, la *fukurma* (au moins quelques bottes de mil), de manifester leur reconnaissance annuelle que le champ concerné appartient bien au bénéficiaire de ladite redevance. Nouveaux venus (*ce kanda*) et surtout Peuls sont dans ce statut foncier précaire <sup>9</sup>.

Les descendants d'« esclaves » (*banniya*) ou de « captifs de case » (*horso*) <sup>10</sup> bénéficient aujourd'hui également de champs de mil « prêtés » par leurs anciens maîtres, et sont dans la même insécurité foncière.

« Les esclaves (*banniya*) ne diront jamais que cette terre leur appartient, ils savent, chaque jour ton grand-père te le dit jusqu'à sa mort, ton père te le répète chaque jour, quand on enlève la *fukurma* tu vois qu'on l'apporte à ton maître » (K.M., commerçante, Namaro)

Par ailleurs les habitants de *Gurabon* (cf. infra) qui disent avoir à l'époque pré-coloniale « prêté » leurs terres aux habitants de *Gandace* (détenteurs depuis la colonisation de la chefferie de canton), considèrent que ces derniers se les ont appropriées indûment en raison de leur suprématie politique récente, et s'en plaignent d'autant plus que ce sont ces terres qui auraient commencé à être vendues contrairement aux usages.

Les champs de mil sont une affaire d'hommes (même si les femmes participent aux semailles et aux récoltes). Si, parfois, des femmes en héritent, ce sont leurs frères ou leurs fils qui les cultivent.

### *Les jardins*

Situés au bord du fleuve ou de ses affluents temporaires, souvent clôturés, ils ont pris une valeur marchande considérable ces dernières années, avec la demande urbaine de plus en plus forte, à la fois envers la production, mais aussi en termes fonciers. Ces jardins sont évidemment en nombre beaucoup plus limité que les champs de mil, et sont depuis longtemps l'objet de transactions marchandes (on parle d'un jardin vendu récemment à 7 millions FCFA !). Non seulement les principaux commerçants et ressortissants du village en ont acheté, mais aussi des fonctionnaires de Niamey.

L'irrigation longtemps manuelle est de plus en plus remplacée par des motos-pompes (il y a eu autrefois un appui du FIDA pour leur achat à crédit).

---

<sup>9</sup> Les Peuls de la commune sont semi-sédentarisés ou même sédentarisés, et cultivent le mil, mais restent considérés comme des nomades éleveurs. Outre leurs propres troupeaux, ils gardent les animaux des villageois. Ils ont leurs chefs de parcours, *garso*, et, au-dessus, leurs chefs principaux, *rugga*, mais qui les uns comme les autres n'interviennent qu'en ce qui concerne leurs affaires internes, et plus spécialement l'élevage. Pour les questions foncières et les litiges avec les villageois, ils relèvent de l'autorité du chef de canton de Namaro.

<sup>10</sup> Sur les modalités pré-coloniales de l'esclavage en milieu songhay-zarma, les conditions de sa suppression, et ses traces contemporaines, cf. Olivier de Sardan, 1984



Les arbres fruitiers (mangues et citrons) en sont la principale ressource, associés parfois à des cultures secondaires (courges...). Ces jardins restent une affaire d'hommes, et les descendants d'esclaves comme les Peuls en sont évidemment exclus de fait (sauf si un commerçant enrichi d'une de ces deux origines vient à en acheter).

### *Les parcelles secondaires*

Elles sont de deux sortes

- D'un côté des champs temporaires, appropriés, dont le propriétaire cède la jouissance à une femme, ou à un jeune (avant la colonisation on parlait de *kurga*, comme pour les champs prêtés aux esclaves ; les colonisateurs, eux, les avaient baptisés « champs de case »), situés en marge d'un champ de mil ou d'un jardin, et de préférence près d'une mare, d'un kori, ou du fleuve, désignés souvent par la culture qu'on y fait, laquelle peut changer : *laa-tarey*, l'emplacement du gombo ; *hamo tarey*, l'emplacement du sorgho ; *lemti-tarey*, l'emplacement du sésame...
- Les terres de *baru*. *Baru* signifie en songhay « terre inondable », « îlot précaire ». Ces terres, autrefois considérées comme sans propriétaires, et sans valeur cultivable (domaine de cueillette des herbes fluviales *burgu*) sont depuis une vingtaine d'années mises en valeur de façon saisonnière par les femmes, également pour des cultures de condiments. Elles ont été de facto annexées par la chefferie de canton, qui s'estime « propriétaire » ou « gérant » des terres vacantes, et qui donc perçoit une redevance foncière (*fukurma*) sur ces terres auprès de tous les exploitants, condition *sine qua non* d'accès à ces terres.

### *Les parcelles des aménagements hydro-agricoles*

Après une distribution initiale théoriquement sur base égalitaire et tirage au sort entre tous les chefs de familles concernés (et sans indemnisation des anciens propriétaires), ces parcelles irriguées devaient être non cessibles, non aliénables, et en faire-valoir direct ; tout cumul était officiellement interdit. Les exploitants ont été organisés en coopérative (aujourd'hui divisée en GMP, groupements mutualistes de production), sur la base du principe « un homme, une parcelle, une voix »<sup>11</sup>.

En fait ces terres sont depuis longtemps l'objet de transactions marchandes, avec certains propriétaires absentéistes qui les font cultiver par des parents ou par des tâcherons. Un commerçant ressortissant en aurait ainsi acquis 5. On parle de 500.000 FCFA le demi-hectare.

Même si la crise de la filière riz au Niger est réelle (fermeture de l'usine de riz, concurrence sévère du riz importé, vieillissement des infrastructures, difficultés des coopératives pour récupérer les redevances<sup>12</sup>, pour trouver des acheteurs fiables<sup>13</sup>, et se fournir en engrais à des prix abordables), les parcelles restent encore relativement rentables, pour la majorité des producteurs (il y a en effet des parcelles moins bien situées, moins productives ou moins irriguées que d'autres).

---

<sup>11</sup> Les aménagements ont modifiés de façon importante l'économie locale basée auparavant sur le riz fluvial traditionnel : chute massive de la fabrication et du commerce de pirogues, fin de la filière féminine de traitement du riz (*bakkuyan* : achat aux hommes, pilage, et revente ; cf. infra).

<sup>12</sup> Mais la coopérative de Lata, contrairement à d'autres, a réussi récemment à atteindre un taux de recouvrement de 90 %.

<sup>13</sup> La coopérative de Lata s'est faite ainsi escroquer de 15 millions par un acheteur, beau-frère du président Baré, lorsque celui-ci était au pouvoir...

C'est un secteur évidemment très encadré (cf. successivement l'ONAHA, organisme étatique, le PGI, qui a procédé à la réhabilitation, la « cellule riz », le PAFRI, aujourd'hui), mais où les paysans ont incontestablement acquis au fil des années une certaine « culture gestionnaire », propre au système coopératif <sup>14</sup>.

Les parcelles sont une affaire d'hommes. Certes, les femmes peuvent parfois hériter de parcelles (ce n'est pas toujours le cas), mais les quelques femmes propriétaires d'une parcelle en délèguent la culture et la gestion à un frère ou un fils. Les Peuls n'y ont pas eu accès. Quelques rares descendants d'esclaves ont pu bénéficier de parcelles au départ.

### *La « place des femmes » sur l'aménagement hydro-agricole*

Dans chacun des deux aménagements hydro-agricoles, un espace non loti et non irrigué (appelé parfois *zero*, ou *kosu ka dan*, « gratte pour semer »), a été laissé libre pour les femmes des coopérateurs, hors redevances, pour qu'elles y effectuent du petit maraîchage (piment, poivron, oignon, gombo), à charge pour elles d'aller puiser l'eau au fleuve et de s'organiser comme elles l'entendent (en fait la production reste individuelle). Le fait que plusieurs y mettent du riz, très consommateur d'eau, et qu'elles s'approvisionnent en eau dans les canaux et non dans le fleuve crée un conflit avec la coopérative, qui, sous la pression du PAFRI, voudrait désormais prélever une taxe sur les femmes pour l'eau. Le statut foncier de ces sols est évidemment très fragile.

### *Conclusion*

Quatre traits majeurs ressortent au niveau foncier.

(a) Crise de production dans les secteurs de base (infertilité croissante des champs de mil, difficultés croissantes de commercialisation du riz dans les aménagements) ; (b) intérêt croissant pour le maraîchage, pratiqué tant par les hommes que par les femmes ; (c) précarité et non accès social à certaines terres (réservées aux ayant-droit) pour les catégories marginalisées ; (d) et enfin « marchandisation » accélérée de la terre (ce qui permet aux privilégiés qui en ont les moyens d'accéder à n'importe quelle terre, mais exclut d'une autre façon les catégories marginalisées).

« Aujourd'hui, si tu as de l'argent, même si tu n'es pas un ayant-droit tu auras la terre ; le ministre ne se désolidarise pas du « commandant » (sous-préfet) ; le commandant ne se désolidarise pas du chef de canton ; et c'est au niveau du chef de canton que la vente s'effectue... c'est les sous seulement : si tu n'as pas d'argent ta parole n'aura aucun poids dans ce canton » (M.H., cultivateur)

« Autrefois, c'est nous les esclaves (*banniya*) qui défrichions pour notre maître (*koy*). Il enlevait une parcelle pour nous donner (*kurga*, champ personnel des esclaves). Normalement, après sa mort ses descendants ne nous la réclamaient pas. Aujourd'hui les temps ont changé, certains descendants de maîtres ne cherchent pas à la récupérer, d'autres le font. S'ils disent qu'ils te prennent ton champ pour le vendre, s'ils n'ont pas honte de te faire cela, toi l'esclave tu n'as rien à dire, il n'y a pas de contestation possible, la seule solution pour toi, si tu as de l'argent, c'est

---

<sup>14</sup> Celle-ci n'est évidemment pas sans connaître de difficultés. On notera bien sûr les accusations assez récurrentes de détournements, qui n'épargnent pas les coopératives, ainsi que deux problèmes sans cesse soulevés également dans toutes les autres structures communautaires de gestion: la non rémunération des membres du bureau, et les prêts accordés aux membres sur la trésorerie « dormante »... Mais il y a une réelle « appropriation » collective du mode de fonctionnement, autour d'enjeux qui, il faut le souligner, ne sont pas liés à une « rente externe » (type « aide de projets ») mais à des ressources internes, celles de la production rizicole.

d'acheter, car le champ que tu as acheté, personne ne va te le prendre <sup>15</sup>» (H.G. descendante d'esclave, *kongo*)

---

<sup>15</sup> « Ni no ga zooru burcino se waati din wo, ni ma zooru a ma pati ka ni no kurga, baa nda a bu mo no a bandey si taa ni gaa, amma sonhon wo honkuna zaamana sii no, hunkuna banda foyan si taaya, afoyan mo ga taaya, nda i ban ka taaya a sinda fitina, nda haawi mana i di, nda i ban ka ne ngey ga taa ka koy ka neera sanni sii ni se wo, kala nda ni gonda nda, ni te arzaka, ni ma a dey, ni arzaka dey mo waano si taaya ».

## La chefferie et l'arène locale

On s'attachera successivement à décrire les deux versions antagonistes de l'histoire de Namaro, puis le mode de gouvernance propre à la chefferie de canton, et enfin les conditions de l'élection récente du chef de village de Namaro *Gurabon* (en tant que révélatrices de l'actuelle « culture électorale » en milieu rural).

### *Les deux histoires de Namaro et leur incidence actuelle*

Un groupe social dominant depuis l'arrivée de la colonisation (à savoir l'aristocratie songhay de la chefferie de canton, installée à *Gandace*) a pu imposer au fil des années sa propre version de l'histoire locale, qui lui donne une prééminence fondée sur une antériorité auto-proclamée (qui semble fausse), une ancienne suprématie guerrière (contestée), et un rattachement (plus ou moins plausible) à la célèbre dynastie des Askias. Or l'histoire, marginalisée ou cachée, que racontent les habitants de *Gurabon* (et les autres composantes « neutres » de la population) est toute autre.

Il faut noter que cela n'est pas sans avoir eu d'effet sur l'accès aux infrastructures et aux projets. *Gurabon* a été souvent marginalisé également quant aux ressources amenées de l'extérieur, dans la mesure où les intervenants (État, projets) s'adressent aux représentants officiels (ici le chef de canton), donc à ceux de l'histoire dominante, et ignorent les acteurs collectifs « invisibles »<sup>16</sup>. L'essentiel des infrastructures est ainsi concentré à *Gandace*, les « comités » des divers « projets » ou biens collectifs font la part belle aux membres de la famille du chef de canton et à ses proches (accusés de détournement ou de complicité par les habitants de *Gurabon*), et les parcelles de l'aménagement rizicole sont allées en grande majorité aux habitants de *Gandace*...

Des querelles régulières, voire des batailles rangées, continuent à opposer épisodiquement les habitants des deux villages sous des prétextes divers (ainsi une bagarre générale a opposé les jeunes il y a un peu plus d'un an, et une autre les femmes, plus récemment). Ceci étant, il faut, à l'inverse, constater que les relations quotidiennes sont multiples et en général pacifiques, et que de très nombreux liens matrimoniaux relient les deux villages.

### *La version officielle*

Selon cette version officielle de la chefferie de canton, diffusée par la famille au pouvoir, proclamée par ses griots, et reprise par l'imam, ce sont ses ancêtres, des *Mamaar haamey* (descendants de l'Askya Mohamed<sup>17</sup>), qui ont les premiers occupés le pays en chassant les Gourmantchés. La possession d'un tambour de guerre (*tubal*) symbolise leur prééminence ancienne. La tombe de l'ancêtre Dossi Kayne, toujours visible à Moumbéré, fait partie aussi des « lieux de mémoire » propres à cette aristocratie.

Les Songhays seraient venus dans la première partie du 19<sup>ème</sup> siècle depuis l'île de Gotheye, pour fuir les harcèlements des *Kurtey*<sup>18</sup>, et, sous la direction de Dossi Kayne,

---

<sup>16</sup> Certes, certaines catégories sociales d'acteurs dominés sont connues de l'extérieur, et donc les projets encouragent depuis quelque temps leur promotion : c'est le cas des femmes, et, parfois, des éleveurs. Mais d'autres catégories restent à ce jour ignorées : c'est le cas des anciens dépendants (descendants d'esclaves), et des quartiers ou villages « marginalisés ».

<sup>17</sup> La généalogie officielle énoncée par les maîtres-griots (*jesere*) serait la suivante : Dossi kayne, fils de Koba Kyire, fils de Issaka, fils de Sorkoize beeri, fils de Daouda, fils de Mamaar Kasse (l'Askya).

<sup>18</sup> Sur l'histoire des *Kurtey*, cf. Olivier de Sardan, 1969.

guerrier redouté, se seraient installés sur la dune de Moubéré. Son fils Guindé Mariyéize aurait ensuite déplacé le village sur le site actuel, où il y avait un hameau avec les ancêtres des gens de *Gurabon*. Ils auraient soumis tous les villages de la région. C'est pendant le règne de Sidi Guindé, qui a fait suite à celui de son frère Mamoudou Guindé (mort en 1896), que les Blancs seraient arrivés. Par la suite, les 4 fils de Mamoudou Guindé se sont succédé jusqu'en 1947 (le dernier, Bonwala, a régné de 1931 à 1947). Hassan Boukari est alors monté sur le trône, et l'actuel chef de canton, à sa mort en 1976, a été intronisé.

### *La version étouffée*

A Namaro II (dit *Gurabon*), on nie radicalement la vérité de la version officielle. Ce sont les ancêtres des habitants de *Gurabon* qui seraient en fait des premiers occupants, autrefois détenteurs des terres tout autour de Namaro, et qui ont chassé les Gourmantchés. Ces premiers occupants seraient eux-mêmes fort mélangés : des Foutankés (Toucouleurs, venus en fait du Macina), des Sorkos (pêcheurs songhay), des Peuls Gabeero (ayant quitté Gao), ces trois groupes ayant descendu le fleuve, ainsi que des Zarmas (Kalley et Waazey venus du Zarmaganda et du Zarmatarey). Si l'histoire précise du peuplement de *Gurabon* reste quelque peu confuse<sup>19</sup>, l'accord est unanime pour dire que les Songhays de Namaro *Gandace* sont venus ultérieurement depuis la rive gauche du fleuve (dite rive *hausa* ; ils auraient quitté Zamakwara), ont demandé aux ancêtres des gens de *Gurabon* l'autorisation de s'installer à Mumbere au Nord de leur site actuel (au delà du *gooru* - le *kori*), puis, ultérieurement, sur le site actuel (pour être mieux protégés des exactions des Touaregs), et qu'ils leur ont emprunté toutes leurs actuelles terres.

Les autres villages riverains du fleuve (Bangoukwarey, Sikieye, Yonkoto, etc...), de leur côté, nient tous que les Songhays de Namaro aient été hégémoniques avant la pénétration coloniale : chaque village était une sorte de principauté autonome.

Seules les modalités de l'implantation coloniale au début du 20<sup>ème</sup> siècle ont permis à l'aristocratie songhay de Namaro *Gandace* d'accéder à la prestigieuse chefferie de canton administrative (coloniale) et de faire prévaloir une histoire du peuplement « retouchée », tant aux dépens de Namaro *Gurabon* que des autres villages du canton : en effet, à l'arrivée des Blancs, les habitants de *Gurabon* se seraient enfuis ou auraient été absents (la plupart des villageois abandonnaient le village en période d'hivernage pour aller s'installer sur leurs champs). Par contre les habitants de *Gandace* ont bien accueilli le colonisateur, et ont été payés en retour de leur collaboration, puisqu'on leur a donné la chefferie (on dit aussi qu'ils auraient trompé les habitants de *Gurabon* en gardant pour eux le papier que les Blancs leur avaient dit de donner au chef de *Gurabon*).

Désormais *Gurabon* vivra dans l'ombre de *Gandace*, en ruminant sa rancœur. Longtemps Namaro II n'a été officiellement qu'un simple quartier, dont les habitants ont revendiqué depuis des décennies qu'il soit au moins érigé en village administratif<sup>20</sup>, ce qui leur a été accordé il y a 6 ans.

### ***Le poids de la chefferie et le mode chefferial de gouvernance locale***

---

<sup>19</sup> On évoque entre autres un objet magique – *tooru* - que les migrants auraient suivi flottant sur le fleuve en s'arrêtant là où il s'arrêtait, avec pour dernières escales Sorbon et Funduka; d'autres disent que ce sont des « guerres » qui les auraient chassés de Sorbon, puis de Funduka. Le génie Sarki les aurait toujours protégés. Une femme (Zeynabou, dite Hadareyize) aurait été désignée comme chef avant la colonisation, et aurait exercé ce pouvoir quelque temps avant de céder la chefferie à son frère ou son neveu, jusque là installé à Kirtachi...

<sup>20</sup> Un rapport colonial de 1947 fait déjà état de cette revendication (cf. Archives nationales).

On sait que la chefferie de canton était, depuis la colonisation, le principal pôle de pouvoir local, aujourd'hui menacé par les projets, et, demain, par les conseils communaux. Mais la chefferie de canton reste prestigieuse et forte, ses interventions sont nombreuses, son pouvoir de nuisance est réel, et c'est aussi vrai à Namaro.

Partout également, et Namaro ne fait pas exception, on retrouve une caractéristique constante des chefferies de canton : le *baabiize tarey* (littéralement : « la condition d'enfants issus d'un même père »), à savoir la jalousie entre ayant-droit, autrement dit la division entre la faction du chef au pouvoir et celle du prétendant évincé ou de l'ancien chef. On notera ainsi que les descendants et supporters du précédent chef de canton, parmi lesquels son fils, un cadre politique ayant une présence et des ambitions locales (Hamma Amirou, dit Hamma Douze), se positionnent de façon nettement indépendante de leur oncle, actuel chef de canton.

Les partisans (ici M.H., cultivateur) de l'ancien chef de canton Hassan Boukari opposent son comportement (« il ne suivait que la vérité », *cimi a ga goy nda*) à celui de son successeur (« il suffit d'avoir de l'argent pour être son ami », *bor kan go nda de no ga ci a cora*). Il faut dire que l'autre camp développe des propos inverses, apparemment avec quelques arguments également <sup>21</sup>.

Le chef de canton actuel de Namaro, au pouvoir depuis 29 ans, appartient à l'ancienne génération des chefs de canton, illettrés mais férus de généalogies, qui sont très bons connaisseurs du pays, et ont un solide réseau de relations nationales. C'est, de plus, un homme à la forte personnalité, qui n'a pas hésité dans le passé à prendre position, voire à s'opposer au pouvoir (cf. sa contestation publique des mesures de Baré relatives aux sites aurifères). Il semble avoir été particulièrement interventionniste dans deux domaines où certains chefs de canton ne s'aventurent pas trop (et où nombre de leurs administrés trouvent qu'ils ne devraient pas s'immiscer) : la politique (domaine des partis) et la coopérative (affaire des paysans), bien que, dans ces deux domaines, il se soit nettement dégagé désormais (son grand âge l'y a sans doute incité, de même que l'évolution générale du pays). Quant à son poids social et économique, il reste fort.

### *Amiiru et la politique*

Déjà son prédécesseur, comme beaucoup de chefs de canton au Niger, était intervenu politiquement en soutenant dans les années 1960 l'UNIS, parti favori de l'administration coloniale, contre le RDA, qui attirait la majorité de la population du canton <sup>22</sup>. Après l'indépendance, il a bien sûr rejoint le RDA devenu parti unique, puis soutenu le régime militaire qui a renversé le RDA. Son successeur l'a suivi, puis, lors de l'avènement du multipartisme, il a, semble-t-il, mis son influence au service de partis politiques successifs, sans hésiter à pratiquer la « transhumance » (Zamanlahiya, puis RDP, puis MNSD). Aujourd'hui, soucieux dit-on de ménager tant le parti dominant (MNSD) que son amitié avec Seyni Lata (commerçant important et chef de file du PNDS dans le canton), le chef de canton s'est mis en retrait.

---

<sup>21</sup> Un rapport colonial de 1954 décrit le chef de canton Hassan Boukari comme « malhonnête » (cf. Archives nationales).

<sup>22</sup> En 1956, une plainte contre lui pour sévices graves (il aurait enfermé des paysans, justement de *Gurabon*, dans une pièce enfumée de piment, pour non paiement de l'impôt, et sans doute aussi de redevances à la chefferie), déposée par des militants du RDA (Madougou, soutenu par Diamballa, cadre du RDA originaire de Namaro et futur Ministre de l'Intérieur) a été rejetée par l'administration coloniale comme étant « un complot politique contre le chef de canton » (cf. Archives nationales).

### *Amiiru et l'aménagement hydro-agricole*

La coopérative de Lata, qui est celui des deux aménagements rizicoles du canton qui inclut l'agglomération de Namaro, a connu diverses mésaventures (trois répartitions successives des parcelles au départ, en raison d'irrégularités et de contestations), deux bureaux démis pour cause de détournements, une division entre 3 GMP), dans lesquelles le chef de canton n'a pas hésité à se mêler directement, pour protéger certains, favoriser d'autres, et finalement imposer l'actuel président de la coopérative, un parent proche (ancien président démis sous accusation de détournement, comme son successeur, qu'il a remplacé).

Bénéficiaire de plusieurs parcelles, le chef de canton a longtemps refusé de payer les redevances, et le GMP 1 a finalement à peu près renoncé à lui faire rembourser la plus grande partie des arriérés dûs.

### *Amiiru et la vie sociale et économique*

Dans le domaine judiciaire, on notera diverses affaires, dont l'une de meurtre (commis au vu et au su de tout le monde sur un Peul par son fils), qui auraient été étouffées du fait du chef de canton. Beaucoup d'interlocuteurs ont souligné une « impunité » *de facto* de ses proches (que ce soit pour des bagarres ou pour des malversations dans les « comités » divers liés à des infrastructures ou à des projets) <sup>23</sup>.

Au niveau des fonctions économiques diverses qui lui permettent de tenir son rang et d'apparaître comme un riche et donc puissant chef (ce qui est évidemment impossible avec sa seule solde de chef de canton), on notera tout d'abord et sans doute surtout les sites aurifères sur lesquels il « touche sa part » par l'intermédiaire de son représentant (un jeune frère ancien gendarme) ; il faut y ajouter la *fukurma* (redevance foncière) qu'il reçoit pour les terres de chefferie prêtées et les terres du *baru* (cf. supra), quelques prélèvements « informels » sur le marché (là aussi il a un représentant), les gratifications et cadeaux apportés par beaucoup de plaignants pour les affaires de justice civile qu'il arbitre (divorces, conflits fonciers), et enfin ce qu'il touche, qui est certes « informel » mais non négligeable, à l'occasion de ventes de terres ou pour les élections (tous les candidats lui « donnent quelque chose »)...

Bien évidemment, à l'inverse, ses « dépenses de fonction » (sans budget spécifique) et ses redistributions sont nombreuses.

### *Un « mode chefferial de gouvernance locale » qui déteint*

Cette approche très « patrimonialiste » définit un mode de gouvernance locale généralisé au Niger qui, depuis la colonisation et tout au long de l'indépendance, a servi, en quelque sorte, de « modèle » pratique <sup>24</sup>. Le « mode chefferial de gouvernance locale » (type chefferie de canton) est le seul dont les populations rurales ont eu l'expérience depuis un siècle. On peut même penser qu'il a eu une influence non négligeable sur les attitudes des élites politiques nationales et la gouvernance au niveau central <sup>25</sup>. Le rapport des populations aux partis et aux élections pourrait bien avoir été marqué par ce modèle. Et les futures

---

<sup>23</sup> On doit faire remarquer à sa décharge que c'est une véritable culture de l'impunité qui existe dans ces domaines au Niger : la non sanction des proches n'est donc pas spécifique à la chefferie de canton. Mais la visibilité de celle-ci, et parfois son arrogance, la rendent plus exposée aux critiques souvent virulentes des populations sur ce point.

<sup>24</sup> En fait le « mode chefferial de gouvernance locale » avait sous la colonisation et sans doute encore pendant les trente premières années de l'indépendance d'autres composantes, en particulier une composante despotique forte, qu'il a perdu pour l'essentiel depuis la conférence nationale et la démocratisation...

<sup>25</sup> Cf. Olivier de Sardan, 1999.

communes auront aussi à se définir face à lui, si ce n'est dans les mots, au moins dans les pratiques.

### *La chefferie de village de Gurabon : une élection significative*

Cinq prétendants se sont affrontés pour l'accession à la chefferie de village <sup>26</sup> en avril 2004. Comme il se doit, tous étaient parents, descendant les uns et les autres d'anciens chefs de *Gurabon* (sous forme de chefs de quartier, autrefois, et, récemment de chef de village).

Le corps électoral était composé des chefs de famille du village et des hameaux en dépendant (en l'absence du chef de famille, le fils, ou l'épouse, pouvaient voter), sur la base du recensement, soit, le jour du vote, 143 votants.

Nous avons assisté à l'élection, qui s'est déroulée, du point de vue formel, dans d'excellentes conditions, qui auraient satisfait n'importe quel observateur international : cinq bulletins de couleur et une enveloppe étaient donnés à chaque électeur, répondant à l'appel de son nom lu sur la liste électorale par le secrétaire d'arrondissement venu de Kollo avec l'adjoint au sous-préfet et quelques forces de l'ordre (FNIS), ceci devant les cinq candidats assis côte à côte sur une natte, chacun brandissant son propre bulletin à sa couleur (les couleurs respectives avaient été tirées au sort); l'électeur pénétrait alors dans un des deux isolements en sécot, un crieur public répétant en boucle qu'il fallait prendre un seul bulletin, le mettre dans l'enveloppe, et mettre celle-ci dans la boîte (l'urne), en jetant les autres dans un carton.

Le dépouillement s'est ensuite fait devant la foule rassemblée, de façon transparente et sans aucune contestation. 2 bulletins seulement ont été déclarés nuls.

On peut considérer, à cet égard, cette élection comme plus exemplaire même que les récentes élections locales et nationales, entachées par de nombreux cafouillages au niveau de la délivrance des cartes électorales et du contrôle de celles-ci lors du vote.

Mais la perfection formelle de ce vote met d'autant plus en évidence la « culture électorale », basée sur l'achat de votes et la distribution d'argent et de « cadeaux », le clientélisme, le sponsoring par les commerçants, et l'absence de tout programme : cette « culture électorale » apparaît en effet, dans ce cas précis, en quelque sorte à l'état pur, débarrassée des scories du trucage, du bourrage des urnes, ou de la falsification des procès-verbaux assez largement pratiqués « de surcroît » dans les autres élections.

Chacun des candidats battus a déclaré avoir dépensé plus d'un million pour cette élection, et avoir été obligé pour cela de vendre un champ <sup>27</sup>. Cet argent a été dépensé de diverses façons : d'abord pour la « prise en considération » de leur candidature (cadeaux importants au chef de canton, surtout, mais aussi au sous-préfet, et même aux gendarmes, tous juges en l'occurrence de la légitimité d'une candidature, à savoir si le candidat est effectivement un « ayant-droit », dont un parent direct a déjà eu accès au pouvoir, et s'il a une « bonne moralité ») ; ensuite en distribution aux électeurs pour s'attirer leur bienveillance.

Le vainqueur était de tous le moins connu : un chauffeur habitant Niamey, dont chacun savait qu'il serait un chef absentéiste ne résidant pas sur place (c'est d'ailleurs un des candidats battus qui exerce maintenant l'intérim quotidien pour lui...). Mais il doit sa victoire au soutien d'un riche ressortissant, El Hadji Mamoudou, un gros commerçant habitant Lomé, au Togo, connu et apprécié pour ses dons permanents au village (il enverrait des vivres en cas de disette, et aurait déjà payé une fois l'impôt pour toutes les familles...), qui a investi selon diverses estimations plusieurs millions dans sa campagne (il a ainsi fallu rallier à sa cause le chef de canton, au départ réticent).

---

<sup>26</sup> Dans la région, c'est le terme *jawru* (d'origine peule : *jooro*) qui est utilisé pour désigner le chef de village.

<sup>27</sup> Certains savaient qu'ils n'avaient pas de chance, mais restaient candidats pour que leurs enfants puissent un jour candidater à leur tour sans contestation.



Une somme que l'on peut estimer (version basse) à au moins 7 millions au total aurait donc été dépensée en « cadeaux » divers par 5 candidats pour un corps électoral de 143 électeurs... **Cela fait un montant moyen de 50.000 FCFA environ par électeur !!!** Or il s'agit d'une simple élection de chef de village, dont la portée est purement symbolique, et ne donne guère accès (contrairement au poste de chef de canton, de député ou de maire) à des rentes ou à des privilèges, et ceci plus encore à *Gurabon* qu'ailleurs, dans la mesure où chacun reconnaît que, pour n'importe quelle affaire, tout le monde va voir directement le chef de canton, en court-circuitant le chef de *Gurabon*...

Une telle élection, avec autant de dépenses pour si peu d'électeurs et si peu d'enjeux, nous semble significative de cette « culture électorale » aujourd'hui dominante (elle est née durant la dernière décennie de la colonisation), très imbriquée dans le mode chefferial de gouvernance locale (avec son cycle ininterrompu de ponctions et redistributions, d'investissements et de récupérations, relevant d'une « politique du ventre »<sup>28</sup>), dont les propos ci-dessous résument au fond l'essentiel :

« Tu dois (toi qui est candidat) « faire manger » le chef de canton, tu dois « faire manger » les gens du village, tu dois « faire manger » le « commandant » (sous-préfet), tu dois trouver de quoi donner à tout le monde. Si tu ne « donnes pas à manger » au chef de canton, crois-tu que celui-ci va faire attention à toi ? Il ne se retournera même pas si tu lui parles ! Comment pourrais-tu dire que tu veux quelque chose en arrivant sans rien dans les mains (littéralement : avec ta bouche seulement) ? ! Il ne te regarderait même pas ! Est-ce que lui-même n'est pas devenu chef à cause de la « nourriture » ? Toi-même, si tu es candidat, c'est pour pouvoir « manger »... C'est donc une obligation pour toi de chercher les ressources grâce auxquelles tu pourras donner ce qu'il faudra<sup>29</sup> » (T.H., pêcheur).

---

<sup>28</sup> Cf. Bayart, 1989.

<sup>29</sup> « *Mate kan cine ni ga Amiiru nwayandi, ni ga kwaaro borey ngwayandi, ni ga komandan ngwayandi, bor kul se ni ga du han kan ni ga a no ; nda ni mana Amiiru ngwayandi a si tar ka zagu ni gaa, a si zagu ni gaa zaati : mee koonu ni ga kaa ka koy ka ne ni ga ba ? A si baa ni guna ! Manti ngwaari bon no a furo ? Ni mo ni ma ngwa se ni go ga furo... Doole kan nda ni koy ka ceeci kala ni du han kan ni ga a no !* ».

## Les intervenants extérieurs

On distinguera les services de l'Etat, les ressortissants, et les « projets ».

### *Les services de l'Etat*

Ils sont réduits au strict minimum

### *Education nationale*

Une école primaire, une école franco-arabe (médersa) et un collège (dont l'implantation temporaire près du cimetière pose problème) sont implantés dans l'agglomération de Namaro. Au total cela représente près d'une vingtaine d'enseignants. Il s'agit donc de très loin de la principale présence de l'Etat sur place. Aussi est-il intéressant de s'y attarder, car elle révèle des aspects importants du rapport des agents déconcentrés de l'Etat à la vie locale.

1. Les enseignants sont très peu concernés par la vie du village et ne s'en mêlent pas (hormis le cas très particulier d'un « volontaire de l'éducation » lui-même de Namaro, issu de la famille de la chefferie, et apprenti « courtier en développement » ; cf. infra). Ils restent entre eux après le travail, partent à Niamey dès que possible (avec un absentéisme « informel » important, en particulier chez les « volontaires de l'éducation »). Ils sont d'autre part au niveau professionnel très démotivés : l'enseignement public en milieu rural se dégrade à vue d'œil. Ils ne jouent donc ni un rôle d'animation locale, ni un rôle de « modèle social positif ».
2. La baisse générale de qualité de l'école est encore aggravée dans les villages pour les filles, dans la mesure où elles doivent, après les heures de cours, accomplir diverses tâches ménagères pour le compte de leur mère, aux dépens du travail scolaire à la maison
3. Il y a une multiplication étonnante de « comités » (*komita*) que les enseignants sont censés impulser au sein de la population (c'est une conditionnalité de l'Etat ou de projets pour accéder à certaines ressources). Ces « comités » sont en général purement formels, et contribuent à une lassitude des villageois face à cette « comito-mania » aigüe venant de l'extérieur, mais censée exprimer leur « participation » et leur « mobilisation ».

On a ainsi :

- L'association des parents d'élèves (APE) sollicitée essentiellement pour que la population prenne en charge la réfection annuelle des hangars ou la réparation des tables
- L'association des mères éducatrices (AME), exigée par l'inspection à la demande du projet Edubase (SNV) : on y a mis les noms de femmes régulièrement mises en avant dès lors qu'il s'agit de regrouper des femmes pour une raison ou une autre, mais cette association n'a aucune existence réelle
- Le conseil d'administration (CA) de l'école et le conseil d'administration du collège : ils comptent des représentants des parents d'élève, des enseignants, des membres d'ONG et projets éducatifs intervenant sur la zone, et un représentant du chef de canton ; il n'y a pas de débat réel dans cette chambre d'enregistrement

- Le COGES de l'école (avec un représentant de l'APE, et une de l'AME) qui devrait théoriquement (c'est un projet expérimental sur l'arrondissement de Kollo) gérer des sommes importantes sur la base d'une allocation de 25.000 FCFA par enfant scolarisé, afin de payer tout le matériel scolaire et les salaires des « volontaires de l'éducation » ; mais à ce jour les sommes allouées n'ont permis que d'acheter un cahier par élève !!

### *Les autres services*

Deux autres services seulement ont chacun un agent sur place : la santé et l'élevage. Il y a un CSI (avec un comité de gestion), mené par une infirmière, et une revendication de certains notables pour en construire un nouveau, plus important, avec plusieurs agents, et doté d'une maternité (le PDLT a été sollicité). D'autre part, un agent de l'élevage contrôle l'abattoir (en particulier les jours de marché), et soigne « à la demande » (et aux frais des éleveurs, sous forme quasi privée) les animaux.

### *Les projets*

En dehors des projets intervenant dans le secteur de l'éducation (PROSEF, Edubase, UNICEF), et, bien sûr, du PDLT en phase de démarrage (deux animateurs du PDLT résident de façon épisodique dans le village), les projets ne sont pas légion. De façon générale les habitants sont désabusés sur cette question.

« Quel que soit le projet, on sait qu'un beau jour ça va laisser les gens à leur sort »  
(directeur de l'école)

La « sensibilisation », si importante en général pour les projets, et qui renvoie à la fonction centrale d' « animation » confiée aux agents du projet, est à l'origine d'un grand malentendu : pour les villageois, ce ne sont que des mots, des promesses, dont, par expérience on se méfie, et c'est aux actes qu'on attend les projets, vu une longue expérience de belles paroles non suivie d'effets...

En fait, deux séries de traits communs définissent les « projets », quels qu'ils soient, pour les villageois : (a) une organisation collective (groupement, association), au niveau villageois (le plus souvent), qu'on demande aux « populations » ou à la « communauté » de constituer, avec un « comité » (devenu *komita* en songhay-zarma) représentatif, censé être élu (ou un « bureau », ou des « délégués », etc.), lequel « comité », de plus en plus souvent, doit répondre à deux conditionnalités définies par les projets : comporter un nombre minimal de femmes, et exclure les chefs ; et (b) des cotisations de tous les membres, qui doivent constituer l' « apport » (on parle aussi de « part sociale ») du village (et exprimer la « participation » des populations).

Le PDLT n'échappe pas à cette règle, mais il y ajoute deux éléments : (a) une architecture verticale particulièrement complexe ; (b) un fonds de développement local, avec son comité d'octroi et un réseau de rédacteurs locaux (ex-scolarisés) pour aider les « communautés » à écrire des projets d'action à financer <sup>30</sup>.

Nous avons aussi relevé deux intéressants cas de tentative de « courtage en développement » <sup>31</sup>, tous deux ayant tourné court après prélèvements de cotisation, ce qui a

<sup>30</sup> Ce système de fonds, finançant des projets soumis par les populations et sélectionnés par un « comité » d'octroi local, est depuis quelques années une constante de tous les projets de développement local au Niger, quels que soient les bailleurs de fonds.

<sup>31</sup> Sur ce type de courtage, cf. Bierschenk, Chauveau & Olivier de Sardan, 2000.

entraîné un soupçon généralisé de « détournement ». En même temps ces cas montrent bien à quel point la « comito-mania » des projets est désormais intégrée dans le paysage local, et peut produire des comportements anticipateurs : on crée des associations et des « comités » à l'avance, au cas où un « projet » viendrait, ou pour aller au loin en chercher un et le séduire (voire pour entreprendre une escroquerie). Ceci a évidemment un effet pervers : une méfiance croissante face aux projets quand ces opérations échouent.

Des « commis » venus de Niamey se réclamant du FOZANI (fonds zakkataire nigérien), relayés par des villageois de Namaro, ont demandé une cotisation de 5.200 FCFA dans toute la zone du fleuve auprès de chefs de famille, pour développer un système de crédit sans intérêt basé sur la *zakkat* (dîme coranique). Ils ont distribué aux adhérents des cartes avec leurs photos, et sont repartis... sans jamais réapparaître depuis deux ans...

A.H., un jeune homme ex-scolarisé originaire du village (cousin du chef de canton), et qui y a trouvé un poste d'enseignant contractuel, a créé son propre groupement... de femmes. Il s'agissait de recueillir auprès des femmes de Namaro une cotisation (200 FCFA par femme) permettant de constituer des dossiers et de démarcher des bailleurs de fonds potentiels. Il a donné un nom au groupement (*Te bon se*), a mis comme présidente sa sœur (qui habite Niamey), a fait une liste nominative des adhérentes (il y en aurait 300), avec une responsable par quartier... Le objectifs du groupement visaient à ratisser large pour attirer les éventuels financements : crédit, alphabétisation, cultures maraîchères, santé (SIDA), éducation des filles... : on retrouve en effet là les thèmes standards des intervenants. Il aurait contacté la GTZ, puis l'UNICEF mais sans succès. Tout est tombé à l'eau, il s'est découragé, et beaucoup de gens se demandent ce qu'il a fait des 60.000 FCFA collectés (« elles sont parties jusqu'à dire qu'on a bouffé leur argent », déplore-t-il lui même).

Certes divers projets se sont succédé dans le passé (avec leurs comités) : le CFJA pour la formation de couples d'agriculteurs, la FAO pour la plantation d'arbres dans les dunes, le FIDA pour le maraîchage, sans compter l'implantation de moulins à mil aujourd'hui abandonnés (disparition de l'argent collecté par le comité pour la maintenance), une banque céréalière avortée, et la mini-adduction d'eau, qui est, elle, encore opérationnelle, mais avec diverses difficultés liées à un premier comité ayant détourné, et à une gestion sans transparence du comité actuel. Mais ces projets ont peu laissé de traces (pas plus que leurs comités, évanouis comme les fonds qu'ils géraient), ce qui sans doute explique aussi le scepticisme de beaucoup face au PDLT.

### ***Les ressortissants***

Leur rôle est central.

Il y a trois catégories en fait de ressortissants (originaires du village actuellement établis à l'extérieur, et gardant un lien avec le village) :

- Les gros commerçants (*komersan beeri yan*, littéralement de « grands commerçants »)
- Les cadres de la fonction publique (*cowkow beeri yan*, littéralement de « grands lettrés »)
- Les seconds rôles

### ***Les gros commerçants***

Le modèle social dominant de la réussite (du « big man »), dans les villages, et en particulier à Namaro, est sans doute d'abord le « commerçant qui a réussi », ressortissant (souvent illettré) établi en général à Niamey ou dans les pays côtiers (Togo, Ghana, et même maintenant Cameroun). Il supprime sans doute désormais l'ancien modèle du « cadre de la fonction publique » avec qui il coexiste depuis longtemps.

Mais cet ascenseur social a des hauts et des bas, puisque plusieurs commerçants du village ayant connu la prospérité sont aujourd'hui ruinés. Deux « grands commerçants » du canton semblent nettement au dessus du lot, Seyni Lata (dit El Hadji Gari, de Lata), et Tahirou Salatikoy (de Sikiyey), tous deux résidant à Niamey mais intervenant très régulièrement dans le canton, à la fois économiquement (significativement dans les nouvelles activités économiques, le premier dans l'or et avec une petite usine de riz, le second dans la fourniture d'engrais et l'achat de riz aux coopératives <sup>32</sup>), socialement (redistribution, mécénat, clientélisme), et politiquement (le premier au PNDS, le second au MNNSD). Signalons aussi El Hadji Mamoudou (dit Mouddey), commerçant de Lomé, qui a joué à distance un rôle décisif dans les élections du chef de village de *Gurabon*, Idé Larabou (autre « big man » commerçant), ainsi que Ali Madougou, commerçant lui de type « moderne » (mais fils du premier grand commerçant du village), gérant d'hôtels de luxe, et propriétaire du complexe touristique autrefois prospère de Namaro (bungalows, boîte de nuit, et même pharmacie) en faillite depuis longtemps et aujourd'hui à l'abandon.

### *Les cadres de la fonction publique*

Le premier ressortissant de Namaro ayant accédé à l'élite politique nationale a bien sûr été Diamballa, ancien Ministre de l'Intérieur pendant le régime du RDA. Mais il ne semble pas avoir eu d'impact à long terme sur le village.

Aujourd'hui, la tête de liste des cadres de la fonction publique, au vu de l'ampleur de son intervention dans les affaires villageoises, est sans contexte Hamma Amirou, fils de l'ancien chef de canton, qui a été policier à la Sureté Nationale (puis révoqué), chef de la police municipale de Niamey, chef de cabinet du préfet de Tillabéri, chef de poste à Dioundiou. Il joue un rôle de médiateur, d'intermédiaire et de courtier.

Hamma Amirou a organisé un comité pour rechercher le financement du remplacement des panneaux solaires volés (qui permettaient d'alimenter un mini château d'eau), il a été un de ceux qui sont intervenus pour que le village soit doté d'un collège, et que le périmètre hydro-agricole soit réhabilité, il est un des principaux fondateurs de la Mutuelle des Jeunes de Tillabéri (forte sur Namaro, Téra et Dargol, avec des rhétoriques régionalistes), qui a milité et manifesté pour que des jeunes de la région soient obligatoirement embauchés par les sociétés de prospection et d'exploitation aurifères. Il met lui-même en avant le fait qu'il a réussi (en tant que chef de cabinet du préfet) à faire embaucher sans concours des jeunes du village comme « volontaires de l'éducation ». Il envoie « quelque chose » ou vient en personne dès qu'il y a un baptême ou un mariage important au village, et est déjà intervenu pour régler certains conflits qui avaient échappés au chef de canton. Candidat pour le MNNSD aux élections locales annulées de 1999, il l'est encore en 2004, et a des ambitions pour la mairie (comme sans doute pour la chefferie de canton). Vice-président de la sous-section MNNSD, il en est en fait l'homme fort, et ne serait pas dans les meilleurs termes avec les autres deux « big men » (ressortissants « commerçants ») également au MNNSD (Ali Madougou et Tahirou Salatikoy).

Le village de Namaro a bien sûr d'autres cadres : un enseignant de l'Université ancien secrétaire général du SNECS, un directeur au Ministère de l'enseignement supérieur, l'épouse d'un ancien ministre et universitaire elle-même enseignante de collège, un colonel, deux médecins, un avocat, etc.

### *Les seconds rôles*

Ce sont eux qui circulent plus obscurément entre Niamey et Namaro, et accueillent les villageois lorsqu'ils se rendent en ville. Certains peuvent même exercer des responsabilités au

---

<sup>32</sup> Mais chacun, à Niamey, a bien d'autres activités : Tahirou Salatikoy possède ainsi les stations d'essence Sikiyey et deux boulangeries...

village, avoir leur nom sur les listes de candidats proposés par les partis, ou figurer dans le bureau de l'association de ressortissants.

S., ouvrier à l'ENITEX, a été *serkin samari* de Namaro (responsable de la samaria, association des jeunes) à l'époque de Kountché alors qu'il résidait déjà à Niamey. Candidat aux élections locales de 2004, il est dans l'association des ressortissants du canton de Namaro (appelée « *suuji* », « bonheur »), avec de « grands commerçants » Seyni Lata, Tahirou Salatikoy, Ali Madougou aux places d'honneur) et préside l'association des ressortissants du village de Namaro.

Le nouveau chef de village de *Gurabon* était lui aussi un « second rôle », petit transporteur, jusqu'à ce que le commerçant de Lomé qui a sponsorisé son élection, le transforme en un « ressortissant-chef de village », figure qui n'est désormais pas rare au Niger où les chefs absentéistes se multiplient.

Les associations de ressortissants, au niveau du canton ou du village, mobilisent en fait surtout les « second rôles » tout en donnant des positions honorifiques aux « big men ». Peut-être pour cela, elles semblent n'avoir qu'une existence épisodique (celle du canton est assoupie depuis plusieurs années, celle du village semble prendre le même chemin). Dès qu'il y a des enjeux (politiques ou économiques), les « big men », souvent rivaux entre eux, préfèrent agir directement, selon un système de patronage centré autour de leur personne.

## Les femmes dans l'arène locale

### *Le gavage et la fête de la graisse*

Ce n'est certes pas ce que les promoteurs d'une approche « genre » dans les projets de développement entendent soutenir comme type de dynamique féminine endogène, mais cela nous semble révélateur de problèmes bien réels. L'une des principales formes de l'autonomie des femmes à Namaro, et de leur organisation spontanée, relève d'une culture féminine rurale traditionnelle dans l'Ouest du Niger qui, à notre étonnement, s'est révélée encore très vivace : le gavage volontaire (*hangandi* <sup>33</sup>) des femmes, annuel, débouchant, après cet « engraissement » souvent spectaculaire, sur une « fête de la graisse » (*maani foori*), sorte de concours récompensant les plus fortes prises de poids et les embonpoints les plus volumineux.

Ce gavage se déroule de façon assez bien organisée, puisque chaque quartier a sa « cheftaine des femmes » (*weyboro amiiru*), flanquée d'un « soldat » (*sooje*), autrement dit une autre femme chargée de mobiliser et encourager les candidates à l'engraissement, et d'humilier et ridiculiser les femmes maigres.

Exemple de harangue : « Toi, la maigrichonne là, ton derrière est tout petit, ton visage ressemble à un chat (...); ton humiliation a commencé dans ton lit, c'est dès ton lit que ton mari est dégoûté par toi, regarde celle-là, s'il part auprès d'elle c'est comme sur un matelas qu'il se couche tant elle est grasse, mais toi, c'est comme une broche, un bois et toi c'est la même chose » (B.S., « soldat »)

Les arguments sont révélateurs : il s'agit de promouvoir un modèle féminin « gras » censé plaire aux hommes, en jouant sur la rivalité et la jalousie entre femmes, mais aussi sur la sociabilité féminine et la fête. L'ensemble du processus est mené, contrôlé, géré par les femmes, sans aucune intervention masculine, et la fête de la graisse est une grande réjouissance populaire féminine.

### *Les tontines et les « caisses » de crédits*

Beaucoup plus proche des objectifs des intervenants en développement, la multiplication des tontines (*adashe*), de type classique, et des « caisses de crédit » (*kès*), qui sont en fait un système de « tontines améliorées » (dites *asuusu*) promu depuis des années par Care (sous l'appellation MMD <sup>34</sup>) est un phénomène récent (les tontines n'étaient pas pratiquées traditionnellement dans cette région) et qui marque une synthèse réussie entre une intervention extérieure (Care) et des dynamiques « endogènes ».

Les caisses de crédit ont été développées dans tout le pays sous l'impulsion de Care, sans apport direct d'argent (ni en crédit, ni en subvention) il faut le signaler, mais avec le recours à des animatrices venues de la ville et salariées de Care <sup>35</sup>, dont la présence décroît progressivement (par exemple tournées hebdomadaires au début, mensuelles ensuite, trimestrielles enfin). Comme dans une tontine, les femmes se regroupent sur une base d'affinité, désignent une responsable, et cotisent chaque semaine (250, 500 FCFA par exemple). La différence majeure avec la tontine est qu'il n'y a pas une personne qui « prend » la caisse à chaque réunion, à tour de rôle. Les sommes collectées ne sont pas distribuées hebdomadairement, mais sont donc « stockées », ce qui permet de constituer une trésorerie

---

<sup>33</sup> Littéralement « faire boire » ; on dit en effet « boire la boule de mil », autrement dit une sorte de bouillie de mil qui est l'ingrédient principal de ce « gavage ».

<sup>34</sup> *Mata maasu dubara*.

<sup>35</sup> Tout animateur ou animatrice est repéré en milieu rural par sa moto, signe infaillible de sa profession.

afin d'accorder des prêts aux membres. Les prêts, en général plafonnés (par exemple 50.000 FCFA) se font normalement pour 5 semaines, sur la base d'un intérêt de 10 % à payer au bout des 5 semaines. Au bout d'un an, le montant de la caisse (cotisations hebdomadaires, et intérêts perçus, ce qui peut atteindre un million ou deux, voire plus) est distribué entre toutes les participantes. Ce système implique le recours à une secrétaire sachant tenir une comptabilité sommaire (une ancienne élève, payée 25 FCFA par cotisation, joue ce rôle pour les caisses du village)

Les caisses de crédit fonctionnent désormais avec une faible présence de l'animatrice de Care, et certaines se seraient même constituées hors du système Care. Par ailleurs, les femmes d'une caisse de crédit décident souvent spontanément d'organiser parallèlement une tontine de type classique, qui offre des avantages différents de ceux des « caisses ».

Le quartier Zimba banda (*Gandace*) a depuis 2 ans une « caisse principale » (*kès beero*, « grande caisse ») dénommée « *Niya nda kokari* » (littéralement : « volonté et débrouillardise »), suite à la venue d'une animatrice (*komi*, littéralement « commis ») sur sa moto. Chaque semaine les 42 femmes qui en font partie se retrouvent chez la présidente, avec la secrétaire. La cotisation (*zubi*) a commencé à 125 FCFA, puis elle est passée à 250 FCFA, et cette année elle est de 500 FCFA. Une personne ne peut pas avoir plus de deux parts <sup>36</sup> (*kambe*, « main » : on peut, comme dans les tontines, cotiser plusieurs fois), mais on peut aussi partager une part à deux (chacune verse et touche la moitié, mais une seule est responsable officiellement de la « main ») Il y a déjà eu deux fois une répartition du montant accumulé (*i na kès bagu*, « on a « cassé » la caisse », pour procéder au partage, *farsimi*). Il y a aussi une autre caisse, « secondaire », et enfin certaines des participantes ont mis aussi sur pied une tontine classique (*kès gaa ir na adaasa sinji*, « sur la caisse on a « planté » une tontine »), mais toutes n'y participent pas.

C'est un système exclusivement féminin, où l'« incitation à payer » repose largement sur le « rang à tenir » (autrement dit autant sur la crainte de la médisance des autres femmes que sur une « solidarité féminine »). On retrouve ici une caractéristique évoquée plus haut avec le « gavage » : les femmes ont entre elles, en milieu rural, une sociabilité active et permanente (nettement plus forte que les hommes), s'exprimant pas de nombreuses formes de regroupement, d'organisation collective, d'entraide, mais c'est sur un fond permanent de rivalité et d'ostentation.

« Parfois, tu as de la difficulté à trouver même 10 FCFA pour t'acheter ce que tu veux, mais si c'est le jour des cotisations, quoi que cela te coûte, même si ton enfant n'aura pas assez à manger, tu vas te débrouiller pour amener l'argent, parce que tu ne peux aller parmi tes camarades et dire que tu n'as rien ! Quelle femme oserait dire devant les autres femmes qu'elle n'a rien !! » (H.G., commerçante)

Il faut signaler que d'autres intervenants se préoccupent de crédit féminin, mais en général sous la forme classique d'une mise à disposition initiale de fonds venant de l'extérieur (mais toujours en passant par des « comités » locaux de femmes, constitués *ad-hoc*). L'UNICEF a ainsi distribué des crédits, et, aujourd'hui, c'est le Programme spécial du Président de la République qui propose de son côté aux femmes du village de mettre en place des « groupements », toujours sur base d'affinité, pour accéder à des crédits octroyés par le programme de façon égale entre tous les membres (avec une exigence de formalisation du groupement : photos des membres, statut et liste des membres déposés à la sous-préfecture).

Le village de Namaro compterait 8 caisses *asuusu* relevant de Care et quelques autres indépendantes.

Cette opération menée par Care un peu partout dans le pays est donc apparemment un cas de « *success story* » d'action menée en direction des femmes, et appropriée réellement par

---

<sup>36</sup> C'est Care qui aurait demandé de ne pas excéder désormais 2 parts par personne.



celles-ci, sans biais « assistancialiste » (sans apport de fonds extérieurs) et sur une base de pur volontariat.

Ceci étant, les caisses *asuusu* soulèvent quand même certains problèmes :

- le montant de l'intérêt est en fait très élevé et le délai très court (10 % pour 5 semaines)
- comme les prêts sont souvent utilisés pour des « dépenses sociales » (baptême, mariage, voyage, maladie, etc.) et non pour des activités génératrices de revenus (fond de petit commerce, embouche), le paiement des intérêts et du capital est d'autant plus difficile et lourd
- la difficulté de remboursement du capital amène certaines à passer leur année à payer des intérêts ; lors du partage final, elle ne doivent alors rien percevoir (leur part sert à payer le capital) : en fait soit cette mesure est appliquée, et alors la femme découragée quitte la caisse ; soit on lui fait encore grâce, et il y alors un vrai problème de remboursement qui se pose... (on parle de quelqu'un qui a dû vendre un champ pour payer les dettes de sa sœur)
- le plafonnement peut empêcher d'accorder des prêts pour des activités génératrices de revenus plus ambitieuses et plus innovantes que le classique achat de mouton (cf. cas d'une commerçante qui souhaiterait acheter une voiture pour écouler ses produits à Niamey)
- une femme peut servir de « prête-nom » pour un homme (frère, mari...) qui s'« abrite » (*joon*) derrière elle.

### ***Le commerce féminin***

Si le commerce est un moyen de promotion sociale pour les hommes, c'est également le cas pour les femmes, mais d'une autre façon. La base ancienne de ce commerce était sans doute l'achat aux hommes du riz fluvial traditionnel par les femmes, qui le pilaient et le revendaient sur les marchés (*bakkuyan*) ; la rizerie et les aménagements hydro-agricoles ont fait disparaître ce circuit. Le commerce féminin à Namaro a aujourd'hui plusieurs caractéristiques :

- il va du tout petit commerce de survie ou de débrouillardise au demi-gros
- il reste cantonné aux condiments, produits maraîchers et alimentaires, et plats cuisinés, pour l'essentiel, et ne permet pas des ascensions sociales spectaculaires du type « gros commerçant » (mais il peut dans certains cas financer un voyage à La Mecque)
- il est assez généralisé, et touche un grand nombre de femmes
- c'est lui qui permet (avec le maraîchage) le versement des cotisations pour les caisses de crédit et les tontines
- il relève d'un budget féminin et le mari n'a aucun contrôle sur ces activités et ces revenus (mais les femmes doivent parfois avec leurs ressources propres pallier aux défaillances du mari)

Hadja Z.B., ancienne responsable des jeunes femmes (*saatare*) de son quartier, membre d'une caisse de crédit *asuusu*, fait ses meilleures recettes avec piments, gombos et courges, entre les marchés de Larba, de Namaro et Niamey ; elle achète et vend également des pois de terre, du sésame, des oignons et du *tijidege*...

« Avant, vraiment, nous ne cherchions pas (de l'argent) ; ce sont nos maris qui cherchaient pour nous ; mais maintenant, si tu as tes enfants et tes petits-enfants, si tu ne te lèves pas tu seras foutue ; ce sont les galettes que moi que je fais, le matin je pars faire mes galettes ; les femmes, leur mari ne cherche plus pour elles ; tu vois, le mari d'une telle, il ne part pas en exode, il ne part nulle part, il ne fait que monter sur sa femme et l'écraser ! elle est obligée de vendre des beignets ; les hommes ne font rien à part « parcelles-parcelles » (le travail du riz) et ils ne gagnent rien ces dernières années, les champs sont vieux, même les impôts ils n'arrivent pas à les payer » (B.S., commerçante)

### ***Les femmes et la vie politique***

Nous aborderons dans le rapport 2005 la question de la place des femmes dans les élections locales de 2004, où il y avait un quota féminin minimum nécessaire.

Mais quatre points nous semblent ressortir clairement de nos entretiens

#### **1. Les femmes jouent un rôle central dans les campagnes électorales (au niveau de la mobilisation locale, et de l'accueil des délégations), mais restent à l'écart des tractations importantes**

« Les femmes, elles, dans toutes choses où elles s'engagent, elles ne lâchent pas comme cela, elles sont plus fortes que les hommes ; si par exemple il y a une réunion, si on prépare un repas, toutes celles dont les maris sont au MNSD, leurs marmites et leurs ustensiles de cuisine se croiseront là-bas, et toutes votent ; de la manière dont les femmes se mobilisent les hommes ne se mobilisent pas de la sorte ; mais les femmes suivent les hommes (...); moi-même qui suis présidente, ils ne m'informent même pas » (la présidente des femmes du MNSD du village).

#### **2. Ce rôle est perçu par elles-mêmes dans une perspective « clientéliste » et « redistributrice », et pas du tout dans une perspective « militante » : on attend des retombées immédiates et individuelles de son action... (cf. supra, à propos de la « culture électorale »)**

Ainsi, cette même présidente des femmes du MNSD déclare : « Si tu es leader, normalement si on apporte quelque chose on doit te donner ta part ; bon, depuis qu'ils ont accédé au pouvoir (le MNSD) je n'ai pas eu 2 pagnes, où est l'avantage d'être leader ?! La personne derrière laquelle tu es, normalement si elle trouve son compte tu devrais aussi avoir ton compte (...) ; où est ton statut de leader si tu n'obtiens même pas un sac de mil ? ».

La politique est assimilée à l'agriculture : on doit semer, mais c'est pour récolter : « si tu ne défriches pas, si tu ne laboures pas, tu ne récolteras pas de mil, tu devras aller l'acheter au marché »

#### **3. La « comito-mania » impulsée par les projets, associée au souci de promotion des femmes, amène à exiger qu'on « mette des femmes » dans les comités mixtes (cf. le PDLT) : mais cela reste essentiellement rhétorique et cosmétique. Il en est de même pour les candidatures aux élections.**

Les trois femmes candidates sur des listes aux élections locales que nous avons rencontrées avaient toutes appris après coup que les hommes avaient mis leurs noms sur une liste, sans le leur demander, et n'avaient pas vraiment d'idées sur ce que devait être la fonction de conseiller communal à laquelle elles étaient censées prétendre.

#### **4. Il est cependant des « big women », dotées d'autorité sur leurs consoeurs et de capacités de mobilisation ; mais c'est toujours dans le cadre d'une sociabilité essentiellement féminine, ou de formes d'organisation essentiellement féminines (non mixtes)**

Les actuelles présidentes de caisse, ou de groupements, ou présidentes des femmes du MNSD ou du PNDS ont souvent fait leurs premières armes dans l'Association des Femmes du Niger (AFN) au temps du parti unique ou du régime militaire ; dans la *samaria* (au temps de Kountché) ; à la « direction » (*jine boro* : « celle qui est devant ») dans chaque quartier des jeunes

filles (*hondiyey*) ; des jeunes femmes (*saatarey*) ; et des femmes (*weyborey*), pour le « gavage » ou pour d'autres activités occasionnelles (les *weyboro amiiru*).

On peut donc émettre l'hypothèse suivante quant à la place des femmes dans l'arène locale : les femmes « leaders » au village existent, souvent avec de fortes personnalités, et elles émergent essentiellement dans le « monde féminin », à partir d'une *sociabilité féminine intense* (qui ne doit pas par ailleurs être idéalisée), en général endogène (groupes de femmes de quartier, groupes de baptêmes, groupes de gavage, etc...) mais qui peut être aussi impulsée ou récupérée par des institutions extérieures (partis, projets, etc...). Mais, lorsqu'il s'agit de placer des femmes dans des *organisations mixtes* (partis, comités, conseils communaux), et même si ce sont (parfois) ces femmes leaders qui sont désignées, celles-ci sont en général présentes pour la forme, sans poids réel, sur un mode essentiellement cosmétique.

### ***Ouvrages cités***

Bayart, J.F., 1989 *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris: Fayart

Bierschenk, T., Chauveau, J.P. & Olivier de Sardan, J.P. (eds), 2000 *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris: Karthala

Olivier de Sardan, J.P., 1999 « L'espace public introuvable. Chefs et projets dans les villages nigériens », *RevueTiers Monde*, 157 : 139-167

Olivier de Sardan, J.P., 1969 *Les voleurs d'hommes (notes sur l'histoire des Kurtey)*, Niamey : Etudes Nigériennes (n°25)

Olivier de Sardan, J.P., 1984 *Les sociétés songhay-zarma. Chefs, esclaves, guerriers, paysans...*, Paris: Karthala